

A l'attention du

Collectif Malonne Transitionne

Objet : Réponse à votre Mémoire de Mobilité 2024

Chers membres actifs du Collectif Malonne Transitionne,

Nous avons bien reçu votre mémoire et nous tenons à vous remercier vivement pour votre contribution à la vitalité démocratique de notre vie politique locale. Dès la première ligne, nous apprécions le souhait de collaboration entre vous, acteurs locaux de terrains et les autorités locales.

Au cours de la législature, nous avons eu de nombreuses interactions, singulièrement avec l'Echevine de la Transition écologique (c'était d'ailleurs la première fois qu'une mandataire portait ce titre, protocolairement la 1^{ère} Echevine, ce qui est un symbole fort) et plus souvent encore autour de votre dynamique collective des sentiers.

Votre démarche nous semble en phase avec les options défendues historiquement par Ecolo pour ne pas limiter la vie démocratique à l'enjeu électoral et la délégation des décisions aux représentants élus. Dedicacer un autre échevinat à la participation citoyenne et initier les budgets participatifs avec des moyens financiers considérables est un gage de cet engagement fort.

Votre mémoire et les demandes qu'il contient, nous semblent globalement raccord avec **les propositions d'Ecolo Namur, ses actions passées et nombre de projets en cours.**

Veillez trouver ci-après les éléments de réponses, commentaires, remarques et engagements de la locale Ecolo de Namur que votre mémoire sollicite.

Vos « demandes transversales »

1. Projets de mobilité et positionnement clair des autorités

Au travers des nombreux échanges de votre collectif avec les mandataires en place et les services communaux, vous aurez constaté qu'il ne suffit pas d'une orientation politique claire ou d'un engagement ferme pour faire aboutir un dossier : procédures juridiques ou administratives (acquisition foncière par exemple), études préalables (faisabilité technique par exemple), marchés publics et inscriptions budgétaires successives, identification de subsides potentiellement mobilisables, temporalité des appels à subsides, obtention de ceux-ci, tutelle régionale. Sans même évoquer la nécessaire disponibilité de l'expertise et les ressources humaines nécessaires. C'est la réalité des mandataires locaux. Il faut une mentalité de « gestionnaire de projets » pour piloter ceux-ci, les relancer sans cesse et les voir aboutir. Depuis trois législatures, les mandataires exécutifs d'Ecolo Namur ont toujours exercé leur métier à temps plein pour assurer un suivi rapproché de leurs projets.

A ce jour, le nouveau Gouvernement wallon a laissé filtré des messages quant à de possibles futures restrictions budgétaires. Le budget 2025 de la Région et par définition le budget 2025 de la Ville ne sont pas encore établis. Les enveloppes régionales et communales relatives aux projets d'investissements ayant trait à la mobilité ne sont pas encore connues.

Nous ne reproduisons pas in extenso notre programme communal « Mobilité » que vous lirez probablement avec grand intérêt.

Avec Ecolo Namur, nous nous engageons à poursuivre la politique de mobilité à Namur en aménageant davantage de trottoirs de qualité et sécurisés, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Les écologistes veulent également favoriser un usage du vélo rapide, confortable et sûr, tout en développant les transports en commun pour fluidifier les déplacements dans et autour du centre-ville. Les intertitres sont explicites à notre sens :

- Planifier et anticiper le développement des infrastructures de mobilité pour l'avenir
- Développer la mobilité piétonne sur le territoire communal, en centre-ville comme dans les villages
- Renforcer sur l'ensemble du territoire un usage du vélo confortable et sécurisé
- Soutenir et encourager le développement et l'utilisation du transport en commun
- Développer le partage de véhicules
- Déployer une politique de stationnement cohérente qui offre des alternatives à l'entrée en ville en voiture
- Protéger et sécuriser les usagères et usagers de la route, en particulier les plus faibles

Les piétons sont souvent les grands oubliés de la politique de mobilité. La Région wallonne n'y consacre pas de budgets spécifiques récurrents et n'outille pas les communes (au travers de la révision du Décret Voiries de 2014 ou d'un accompagnement pour une mise à jour de l'Atlas). Or, les sentiers peuvent offrir des solutions intéressantes. La Ville, au travers de crédits spécifiques et d'un groupe de travail permanent qui s'est déjà réuni à une vingtaine de reprises, s'en préoccupe réellement. L'engagement d'Ecolo Namur, c'est de continuer à entretenir cette dynamique interne et de dégager des crédits pour mener à bien les différentes interventions collectivement identifiées.

Vous nous interrogez sur 3 projets particuliers dont deux sont évoqués ultérieurement (passerelle, Départ vers le futur). Sauf erreur de notre part, pour le projet de circuit nature balisé, du côté de la Ville de Namur les autorisations ont été données et des visites de terrain conjointes réalisées. Malonne Transitionne est lauréate de la troisième édition du budget participatif de la Ville pour mener ce projet à bien. S'il devait y avoir un malentendu, nous vous invitons à reprendre contact avec vos interlocuteurs habituels au cabinet de l'Echevine Mouget et dans les services administratifs.

2. Canal de communication unique

Le programme d'Ecolo Namur est explicite à ce sujet. En voici un extrait :

Assurer le bon entretien et l'amélioration de l'espace public

- *en mettant en place une équipe de cantonniers actifs en tournante dans les villages afin de signaler tout problème et de relayer les propositions et remarques pour remettre à niveau rapidement les installations (loisirs, bancs, infrastructures cyclables, trottoirs, sécurité, poubelles, etc.)*

- *en développant l'usage de l'application Fix-MyStreet et du numéro gratuit de la Propreté publique pour signaler la présence de déchets et la nécessité d'interventions sur le domaine public (état de la voirie, des trottoirs, des plantations, les tags, etc.)*
- *en insérant un onglet sur le site internet de la Ville : « signaler un problème sur l'espace public » (luminaire en panne, dépôt sauvage, propreté, voies publiques, graffitis, affichage sauvage, espaces verts, dégradation du mobilier urbain, autres).*

La Ville de Namur a documenté de très nombreuses démarches administratives sur son site internet et rend possible une série d'entre elles via son e-guichet. Si une certaine centralisation est souhaitable surtout pour des demandes simples (un nid-de-poule, un souci d'entretien de la végétation,...), force est de constater que de nombreuses demandes citoyennes requièrent un échange d'informations ou sollicite à la fois des réponses factuelles/administratives mais également une réponse politique que les services administratifs ne pourront fournir.

Quand bien-même le développement d'un outil tel que vous le souhaitez et nous également, soyons conscients que les citoyens pourront toujours librement interpeller les élus [et le feront], pourront toujours écrire aux services directement concernés dont ils ont les coordonnées à la suite d'échanges antérieurs...

En parallèle de la création des budgets participatifs, la Ville de Namur a créé cette législature sous l'impulsion de notre Echevine de la Participation Patricia Grandchamps (puis Christine Halut qui lui a succédé) un service Participation qui contribue à structurer les interactions avec les collectifs locaux dont les centres d'intérêt sont parfois très diversifiés.

3. Mise en place d'un groupe de travail

Nous avons reçu une demande analogue du Collectif Salzennes-Demain et apportons les mêmes éléments dans la discussion.

Outre une commission permanente « grands chantiers » où les services communaux et partenaires mentionnés (SPW, TEC, Police,...) font le point régulièrement, il existe un comité général de suivi du PCM dont c'est la mission. C'est le lieu de la concertation par excellence. Quelques représentants citoyens ont pu y être associés de façon régulière ou plus occasionnelle (GRACQ, associations de commerçants,...).

Avec 45 villages ou quartiers ayant une identité à part entière, la Ville ne peut s'engager seule au nom de ses partenaires à multiplier pour tous les quartiers ou les entités un groupe de travail permanent de ce type mais il nous semble tout à fait envisageable de provoquer des réunions élargies aux comités de quartier représentatifs selon des formules à identifier et définir entre nous. Force est de constater, à l'instar de la politique des sentiers, qu'il ne s'agit pas d'une démarche qui relèverait uniquement du ou de la futur.e mandataire en charge de la Mobilité et de son souhait d'élargir les invitations : Bourgmestre pour les questions de sécurité routière, Echevinats des Espaces Verts, des Travaux ou encore de la Propreté publique devraient être associés.

Sans vous substituer à une formule concertée, Malonne Transitionne aura toujours la possibilité d'inviter les autorités communales, les différentes formations politiques ou encore les directions locales des administrations mentionnées à des rencontres telles que celle que vous organisez. Pour Ecolo Namur, nous nous engageons à toujours y répondre favorablement.

4. Implication citoyenne

Ecolo Namur est favorable à l'amélioration de nos processus démocratiques et de gouvernance. Ce sont des options défendues historiquement par Ecolo et a fortiori Ecolo Namur pour ne pas limiter la vie démocratique à l'enjeu électoral et la délégation des décisions aux représentants élus.

Dédicacer un échevinat à la participation citoyenne, créer un service du même nom, consacrer des moyens importants à l'édification du NID, à son fonctionnement, à sa vitrine web qui informe sur les projets stratégiques, les réunions « Grands Chantiers » sont autant de marqueurs de la volonté de la Ville d'approfondir notre démocratie représentative. D'autres initiatives méritent d'être soulignées : étude dite de Redynamisation du Quartier Saint-Nicolas avec une forte dimension participative, panel citoyen pour le climat.

A la lecture de notre programme, vous y lirez notre engagement pour la concertation citoyenne (5 pages entières) mais également dans chacun des chapitres.

Avec Ecolo Namur, nous voulons intensifier la participation citoyenne afin que les décisions et actions communales se concrétisent au plus près des attentes et des besoins des citoyennes et citoyens, tout en garantissant l'intérêt collectif. Nous voulons impliquer les namuroises et namurois, co-construire le développement de notre ville et améliorer ensemble notre cadre de vie. Il s'agit d'un enjeu majeur et qui répond à une attente grandissante.

Bien menée, la politique participative est positive à plusieurs titres. Elle permet aux citoyennes et citoyens de donner leur opinion, de s'exprimer, de proposer, voire de prendre part à certaines décisions en dehors de tout agenda électoral. Elle permet également une plus grande transparence des politiques publiques et une meilleure appropriation par toutes et tous. La prise en compte d'une diversité de points de vue et d'acteurs permet aussi l'amélioration des projets. Elle peut également favoriser l'émergence de projets nouveaux et novateurs qui mettent les citoyennes et citoyens en mouvement.

Depuis 2006, les échevins et échevines Ecolo ont mis en place des processus participatifs dans leurs domaines respectifs : mobilité, aménagement du territoire, travaux, tourisme, jeunesse, etc. Pour fonctionner, la politique participative ne peut être cloisonnée. Elle doit être transversale, portée par tous et toutes, échevinats et services, et faire partie intégrante de toute politique ou projet mené.

Dans un passé relativement récent, alors Echevine de la Mobilité, Patricia Grandchamps a mené plusieurs chantiers sur le territoire malonnois à l'occasion desquels elle a régulièrement organisé des réunions de terrain avec les acteurs concernés ou réunions citoyennes pour informer et concerter.

Ces dernières années, la Région wallonne à l'initiative du Ministre Henry a été très généreuse envers les villes et communes (dont Namur) en dégagant des moyens considérables au travers de deux plans de financement (PIWACY et PIMACI) mais dont les délais de réalisation étaient très serrés.

Les services communaux sont correctement staffés et formés mais les projets sont très nombreux. Nos agents se réfèrent à une documentation et des recommandations techniques très étoffées (nous vous invitons à parcourir la Sécuriothèque wallonne). Tous ces projets subsidiés font également l'objet d'une analyse et d'une validation du projet par le pouvoir subsidiant.

La participation n'en est pas moins indispensable. Nous considérons qu'il y a un grand intérêt à venir le plus en amont possible vers la population lorsqu'un dossier est identifié pour entendre le vécu des habitants, partager ou non les constats et les enjeux afin que les services élaborent le projet le plus pertinent possible. Si une option/orientation est déjà pressentie ou proposée par les services communaux, il faut pouvoir la challenger ensemble. L'enfer est parfois dans les détails et des améliorations peuvent toujours être identifiées.

Vos demandes « Sentiers »

1. Baliser tous les sentiers

Nous avons pris connaissance de votre demande. Le balisage de tous les sentiers (et l'entretien futur) est un travail énorme, énergivore et couteux, même en s'appuyant sur l'énergie citoyenne. Si le principe même de ce balisage peut emporter l'adhésion, elle soulève deux difficultés et conduit à travailler avec ordre et méthode :

- La question de l'équité entre territoires (notamment les anciennes communes où le travail de recensement n'a pas encore été menés). Nous recevons des demandes ponctuelles ailleurs sur le territoire communal.
- L'absence de contestations. Paradoxalement, en balisant les sentiers « non-contestés »... et en s'abstenant de baliser les sentiers contestés, litigieux ou dont le tracé a fortement évolué depuis 1845, il peut y avoir une forme de légitimation de leur accaparement, une officialisation implicite de leur disparition. Localement, la signalétique ancienne a pu avoir ce rôle paradoxal.

Aussi, en transparence, le groupe de travail Sentiers qui réunit les services communaux et les échevinats concertés privilégie de placer des plaquettes 'voie communale' de manière ponctuelle là où c'est nécessaire : lorsque le passage ne semble pas évident, là où il y a eu une action de réouverture ou résolution de conflit, des travaux sur le sentier, des déplacements, etc. Il reviendrait aux collègues de la voirie de placer les plaquettes et les piquets judicieusement et d'assurer le suivi si remplacement nécessaire.

En transparence toujours, ceci n'exclut pas de répondre favorablement à des demandes qui émaneraient du terrain / d'association locale pour dénommer officiellement certains d'entre eux [comme les rues] mais aussi les réglementer (passage d'engins motorisés,...), ce qui est de nature à les pérenniser.

Pour aller plus loin encore, votre souhait de baliser tous les sentiers malonnois pourrait aussi se concrétiser au travers du budget participatif que vous connaissez (et justifierait cette « exception territoriale »).

Votre collectif étant le plus actif du territoire, il pourrait être utile de vous accueillir au sein du Groupe de travail pour faire le point sur vos différentes demandes (ci-après) mais aussi évoquer par exemple le modèle de panneaux ou balises que nous retiendrions pour l'ensemble du territoire.

2. L'entretien de tous les sentiers

Le service des Espaces Verts entretient les petites voies communales, qu'elles soient en domaine public ou qu'il s'agisse d'une servitude de passage public. La Ville de Namur a un contrat cadre avec l'Atelier pour entretenir certains chemins et sentiers, à tout le moins, un nombre important d'entre eux, dument répertoriés pour un montant annuel équivalent à plusieurs équivalents temps plein ; et d'autres sont entretenus par le service lui-même. Selon les années et la pluviométrie, la qualité de cet entretien peut varier. Sollicités pour des situations particulières, le service des Espaces Verts intervient régulièrement lui aussi.

A l'image de votre remarque sur le sentier 146 qui est relative à l'assiette du sentier (demande relayée au service), nous invitons les usagers des sentiers à faire remonter les difficultés qu'ils rencontrent. Naïvement parlant, aucun agent communal n'est mandaté pour se balader sur les sentiers pour repérer la végétation surabondante, les soucis sur le fonds ou les nids de poule sur les routes. Récemment, les services ont rapidement pu donner suite à une demande sur la Voie du Tram où une flaque importante se situait sur le trajet du Pedibus, avec satisfaction.

Lorsqu'il s'agit d'une haie privée qui gêne le passage sur un chemin, les agents communaux ne peuvent pas la tailler. Ils constatent la situation sur place et demandent au propriétaire de tailler sa haie via un courrier officiel, avant une verbalisation éventuelle.

Notons encore que pour ne pas déranger la faune et en particulier les nichées d'oiseaux, les services communaux ne taillent pas les haies entre le 1^{er} avril et le 30 juin.

Depuis quelques années, la Ville de Namur dégage des crédits spécifiques « Travaux – Sentiers » dans le budget communal alors même que boucler le budget communal est particulièrement difficile comme toutes les grandes villes wallonnes. C'est un effort budgétaire méritoire qui doit être souligné. Ainsi, chaque année, des crédits permettent de réaliser un petit pont ici, un escalier là-bas, une passerelle,...

Ecolo Namur entend poursuivre et amplifier ces efforts. Notre programme indique à ce propos, dans les chapitres 'Ruralité' et 'Mobilité' :

Avec Ecolo Namur, nous souhaitons donner plus d'attention aux villages et aux zones plus rurales de la commune. Les villages doivent bénéficier d'un cadre de vie serein et dynamique et les espaces naturels doivent être préservés en cohérence avec la politique du STOP Béton. Les écologistes seront particulièrement attentifs, au sein des villages, à l'entretien des voiries et des sentiers, au soutien et à la valorisation d'espaces collectifs et d'échanges pour les habitantes et habitants ainsi qu'aux initiatives de transition écologique.

Développer la mobilité piétonne sur le territoire communal, en centre-ville comme dans les villages

- en aménageant et en balisant des cheminements structurants séparés des voies des automobilistes - cyclables et piétons - entre les villages, qui tissent une toile d'araignée autour du centre de la ville et vers le centre-ville
 - en renforçant et sécurisant le réseau piéton dans les villages en collaboration avec les comités de quartier
 - en garantissant l'accès piéton des sentiers, en améliorant l'information des usagers et usagères, en entretenant davantage ces infrastructures, en créant des aires d'accueil et des circuits et en organisant des balades guidées
 - en assurant davantage de liaisons piétonnes en ville
- (...)

3. Vos demandes ciblées : Taillette, sentier 77, sentier de Reumont, sentiers 126-127.

Nous vous remercions de formaliser des demandes prioritaires. La multiplication de demandes diverses et variées dans nos 25 anciennes communes rend complexe la bonne organisation et le bon suivi par les services communaux. Il est plus facile de traiter une demande construite et hiérarchisée comme la vôtre, portée par un véritable collectif dont l'action est pérenne dans le temps. Néanmoins, même en leur accordant une véritable priorité, d'autres demandes légitimes nous sont adressées, d'autres dossiers litigieux en voie de résolution requièrent notre attention. Beaucoup de dossiers sont préservés (voire 'réapparaissent') dans le cadre de dossiers urbanistiques : au travers d'une modification formelle de tracé, on garantit leur avenir.

Sentier de la Taillette

Nous sommes bien conscients des problèmes sur cet itinéraire de la Taillette. Nous partageons le souhait de trouver une solution pérenne qui permette une circulation libre et complète.

Dans le cadre d'une réponse officielle à un mémorandum, rendue publique, nous nous interrogeons sur la pertinence d'entrer dans les détails (numéros de parcelles, possibilités juridiques diverses, négociations en cours,...).

Nous pouvons vous assurer que cette demande est connue des services, qu'elle est instruite avec la volonté d'aboutir ou de dégager des solutions alternatives. Pour une évocation plus approfondie de l'avancement de ce dossier, dans le respect des dispositions sur la vie privée, nous vous invitons à prendre un contact direct avec le cabinet de l'Echevine Mouget qui suit le dossier.

Sentier n°77

Les frais qu'il faudrait exposer pour réparer ce sentier dans la pente du versant se sont avérés trop élevés (120.000 €). La déviation envisagée sur les parcelles privées en contre-haut n'a pas pu aboutir faute d'accord des propriétaires privés. Les services communaux ont pris l'option de valoriser les sentiers 75, 76 et 78 qui offrent une alternative valable au sentier 77 qui a dû être fermé pour cause de dangerosité.

L'escalier au pied du sentier 75 a fait l'objet d'une intervention pour le sécuriser et le rendre plus aisément praticable.

Sentier de Reumont n°86

S'il y a accord du propriétaire, les services communaux pourraient initier la procédure d'officialisation du nouveau tracé du sentier n°86. Nous vous invitons à documenter les services et examiner la formalisation préalable de l'accord.

Les sentiers 126-127 Petit Bois – Insepré

A nos yeux, c'est un exemple typique de cheminement qu'il faudrait rétablir. L'existence d'une demande citoyenne est souvent un préalable nécessaire pour ne pas faire instruire le dossier inutilement. Suite au passage des géomètres communaux sur le terrain, il faut clarifier la situation. S'il s'avérait qu'une construction empiéterait partiellement sur le tracé, il ne suffirait donc pas de simplement solliciter la réouverture de l'itinéraire mais de faire acter la modification du tracé. Le

sentier évoqué précédemment (86) atteste de la force de persuasion que peuvent avoir les citoyens au travers des contacts interpersonnels avec les propriétaires qui, parfois même inconsciemment, entravent le passage du public.

Le sentier 148 – Basse Fontaine

Bien que repris plus loin dans votre document (chapitre Mobilité), nous avons bien pris note de votre commentaire relatif à l'accaparement de ce tronçon et la formulation d'une alternative pour faciliter le bon aboutissement de cette démarche. A toutes fins utiles, nous avons dès à présent attiré l'attention des services communaux.

Nous vous conseillons, dès la composition du nouveau Collège communal connue, de solliciter une entrevue avec le mandataire désigné et les services communaux pour passer en revue tous ces dossiers particuliers.

5. Vos autres demandes ciblées

2^e phase du RCP

Nous comprenons votre impatience et ne perdons pas de vue la 2^e phase du RCP. Les services sont en train de passer en revue toutes les propositions de Tous à Pied et reviendront avec une priorisation des actions de la plus facile et rapide à réaliser aux situations plus difficiles et de longue haleine.

Votre dynamisme est contagieux et contribue à mobiliser les décideurs politiques et les agents communaux. Il faut néanmoins rappeler l'existence d'autres demandes et dossiers en cours dans d'autres entités de la Ville de Namur. Ainsi, les entités au Nord de l'axe Sambre-Meuse pourraient-elles aussi espérer la mise en route d'un RCP – première phase.

Sentiers fermés par le DNF (i36, i58, i27, i43)

Ces sentiers 'i' ne bénéficient pas du statut vicinal historique. La réglementation du code forestier et de la circulation dans les bois a une légitimité que Malonne Transitionne comprendra parfaitement : protéger la biodiversité. Les services tentent de négocier un droit de passage avec le DNF, en particulier les chemins situés sur le réseau RCP.

En ce qui concerne le sentier i43, il a été privilégié - au vu de la difficulté de restaurer ce chemin fort endommagé et de la situation du bois en zone de protection Natura 2000 et le potentiel dérangement par le passage trop important des personnes (en accord avec le DNF), de favoriser le cheminement piéton le long du chemin de Reumont par la réalisation d'un trottoir du côté gauche de la rue en montant vers les écoles.

Plan d'Aménagement Forestier

Le PAF- Plan d'aménagement Forestier est définitivement adopté. Il fixe les grandes orientations pour une gestion durable des forêts communales en attribuant différentes fonctions aux parcelles (conservation, production, récréation). Il balise l'exploitation future des bois communaux pour une

trentaine d'années. Namur a décidé une mise en « réserve biologique intégrale » de près de 30 % de leur superficie.

La Ville a bien reçu les observations formulées dans le cadre de l'enquête publique. Certaines ne relèvent pas du PAF au sens strict. Dans les faits, le DNF est le gestionnaire de nos bois communaux. Comme évoqué précédemment, les services travaillent à faire reconnaître par le DNF l'ouverture de certains itinéraires.

6. Vos demandes « Mobilité »

Plateforme de covoiturage

A côté de toutes les initiatives pour favoriser les modes actifs (infrastructures, Pedibus,...), le covoiturage présente un potentiel très intéressant pour diminuer la pression automobile à Malonne. Le territoire malonnois, avec sa grande concentration scolaire, présente probablement des caractéristiques intéressantes pour tenter une expérience-pilote. Ecolo Namur est favorable à la réalisation de Plans de Déplacements Scolaires. L'implication des directions et des équipes pédagogiques est un facteur critique de succès. Une initiative qui rassemblerait plusieurs établissements est naturellement intéressant.

Sans formuler par avance les conclusions quant aux outils collectif à développer (plateforme, application,...) dans le cadre d'une telle dynamique, Ecolo Namur appuie la mise en place d'une telle démarche.

Départ vers le futur

La Ville de Namur, et les citoyens qui ont participé au vote, ont soutenu le projet présenté dans le cadre du budget participatif. Cet exercice méthodologique a de grandes vertus et a permis de déposer sur la table des formations politiques un projet « clé en main », déjà débattu collectivement. A ce stade, il n'y a pas d'engagement formel de l'équipe actuelle à s'emparer des résultats de vos travaux.

En démocratie, c'est l'équipe communale telle qu'elle résultera des élections qui pourra arrêter ses zones d'intervention prioritaires (sans exclure les contributions collectives locales). Néanmoins, comme le dit l'expression « la nature a horreur du vide » et il y aura tout lieu de s'en emparer.

Il faut aussi indiquer par transparence que les décideurs communaux eux-mêmes ne peuvent pas toujours décider librement de tous leurs investissements, notamment car les autorités supérieures fixent des critères de subsidiarité (améliorer les situations d'égouttage les plus problématiques, pourcentages à investir dans tel ou tel modes de transport,...). La Région n'a pas encore fait connaître les conditions et la hauteur des crédits des programmations de travaux (PIC et PIMACI) pour les années à venir.

Passerelle de la Voie du Tram

Comme vous le savez, la Ville de Namur, séduite par le projet, a entamé la procédure d'acquisition foncière indispensable à la poursuite de ce projet. Le terrain devrait être acquis très prochainement.

L'édification d'un ouvrage d'art de ce type ne faisant pas partie des dossiers que le Bureau d'Etudes Voies Publiques a l'habitude de gérer, il faudra probablement passer par une étude auprès d'un bureau spécialisé pour concevoir un ouvrage durable et chiffrer le coût de réalisation, avant d'initier un marché public de réalisation.

Notre expérience récente avec de petits ouvrages d'art de ce type nous conduit à penser qu'ils s'avèrent souvent plus onéreux qu'on ne le croit. Une fois l'estimation établie, nous pourrions déterminer s'il est envisageable de la financer sur fonds propres ou s'il faut tenter de l'inscrire dans un programme de subsidiation particulier.

Chez Ecolo Namur, nous pensons que ce projet fait consensus quant à sa pertinence et la nécessité de le mener à terme en étroite collaboration avec le collectif citoyen qui l'a initié.

Sécurisation des jonctions cyclables

Nous partageons vos constats quant aux évolutions (essor du VAE, infrastructures nouvelles telles que le téléphérique) qui modifie le potentiel vélo. Les points noirs sont également identifiés. Le GRACQ de Namur a récemment entamé un travail pour un « plan vélo communal 2.0 à l'horizon 2030 ». Il existe au sein de la Ville une commission communale du vélo qui étudie ces questions.

Il pourrait être intéressant de croiser les points de vue pour s'assurer d'une convergence de vue sur les itinéraires (vous en identifiez 3) et les aménagements à opérer au long de ceux-ci.

L'engagement d'Ecolo Namur en faveur de la pratique du vélo n'est plus à démontrer. Nos mandataires ont beaucoup travaillé sur ces dossiers notamment au travers de l'action de Patricia Grandchamps. Pour un grand nombre d'entre eux, ils pratiquent activement le vélo au quotidien et mesurent les difficultés et dangers évoqués.

Aujourd'hui, face à la contraction annoncée des finances publiques, nous exprimons la crainte que la Région diminue son soutien financier aux investissements cyclables communaux. Notre engagement, c'est de continuer à dégager des moyens communaux importants (même dans l'hypothèse de la diminution des subsides) pour concrétiser les nombreux projets cyclables déjà identifiés à ce jour et instruits par les services.

Rue Marcel Lecomte

Votre document évoque l'important dossier de la rue Marcel Lecomte. Important pour la gestion des eaux et la lutte contre les inondations mais important également au niveau de la mobilité. Le projet de rénovation de cet axe s'élève à 4,3 millions d'euros. Il est à présent finalisé et le marché public doit être attribué pour la fin 2024 (ce qui laisse entrevoir des travaux dès 2025). Le projet intègre sur toute la longueur des bandes cyclables suggérées et d'autres dispositifs destinés à réduire les vitesses pratiquées (chicanes).

Passages piétons

Nous avons lu avec intérêt vos suggestions relatives à la sécurisation de la traversée des voiries régionales. Il s'agit d'une difficulté que nous rencontrons dans quasiment tous les villages qui ont à la fois la chance et la malchance d'être traversés ou bordés par des voiries nationales.

Les arguments du SPW sont bien connus et ne sont pas illégitimes : le simple tracé d'une traversée piétonne, sans réaménagement plus complet pour modérer les vitesses, peu parfois générer du danger alors que la demande des citoyens et l'intention des autorités régionales et communales sont d'améliorer la sécurité des usagers actifs. Vous suggérez d'ailleurs vous-même des aménagements complémentaires comme le trottoir pour traverser la Vecquée au niveau de la rue Bourgmestre Fernand Colon.

La Ville relaye et appuie généralement ces demandes, nombreuses sur le territoire. Il existe aujourd'hui des espaces d'échange permanent entre la Ville et la Direction des Routes du SPW pour la gestion des chantiers. Ces petits aménagements sont parfois très coûteux et ne doivent pas être réalisés de façon disparate mais en profitant de travaux de plus grande ampleur sur les axes concernés. Et il convient aussi de prioriser les demandes en bonne intelligence avec eux.

Ces réponses ne peuvent établir le terme de l'échange mais constituent une invitation à poursuivre ce dialogue. Il s'agit à la fois d'informations ponctuelles/factuelles, d'explications sur nos actions passées et nos engagements pour le futur.

En saluant une fois de plus votre implication citoyenne et la volonté constructive de dialogue entre la Ville et votre collectif, nous vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.

Pour Ecolo Namur,

Charlotte MOUGET, Première Echevine en charge de la Transition écologique